

Fonds territorial Résilience

PROFESSIONNELS, VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE LIÉES À LA CRISE DU COVID-19 ?

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE 3 500 € À 20 000 € D'AIDE

RENDEZ-VOUS SUR [RESILIENCE-PAYSDALALOIRE.FR](https://resilience-paysdelaloire.fr)

FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE : LA RÉGION ÉLARGIT LE DISPOSITIF

Pour répondre au défi de la relance de l'activité des entreprises, la Région élargit les critères d'éligibilité au Fonds territorial Résilience, qui permet d'accéder à une aide d'urgence.

Mis en ligne le 28 septembre 2020

Pour soutenir les petites entreprises ligériennes en difficulté, la Région a lancé fin avril, avec le concours de la Banque des Territoires, des cinq Départements, des grandes villes et l'ensemble des intercommunalités, le Fonds territorial Résilience. 32 millions d'euros ont ainsi été réunis en l'espace de quelques semaines, pour venir en aide dans l'urgence à ces TPE-PME.

Fin mai, les critères d'éligibilité du Fonds territorial Résilience ont évolué pour répondre plus efficacement au défi de la relance. Le dispositif, accessible à toutes les petites entreprises pour bénéficier de 3 500 à 10 000 euros d'aides, permet désormais aux entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel, de la culture et du sport (de 1 à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel) de bénéficier d'une avance remboursable allant de 3 500 à 20 000 euros. Elles ont en effet été particulièrement impactées par la crise.

Le fonds est désormais cumulable avec le Fonds national de solidarité et accessible aux entreprises créées avant le 1er mars 2020 et non plus le 31 décembre 2019, et il n'est plus nécessaire de justifier d'être en cessation de paiement : c'est précisément ce que la Région veut éviter aux entreprises. Il est enfin prolongé jusqu'au 31 décembre (au lieu du 1er juillet). Fin juin, près de 800 dossiers avaient été déposés, et plus de six millions d'euros versés aux entreprises.



[RETOUR À LA LISTE](#)





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00